

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1102/SEJ du 4 novembre 1969 promulguant l'arrêté du 25 septembre 1969 relatif au montant maximum des mandats dans les relations entre la France métropolitaine et les départements, d'outre-mer, d'une part, et les territoires d'outre-mer, d'autre part.

n° 1102/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 novembre 1969

Numéro JO
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro
10 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas l'arrêté du 25 septembre 1969 relatif au montant maximum des mandats dans les relations entre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, d'une part, et les territoires d'outre-mer, d'autre part Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation : Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.